

INTERVENANT EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

L'Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) effectue des interventions en entreprise dans un but exclusif de prévention et de préservation de la santé et de la sécurité des travailleurs.

Il mène des actions en milieu de travail dans le cadre de la pluridisciplinarité :

- actions de prévention des risques professionnels ;
- actions de sensibilisation : éducation, hygiène, risques professionnels et éducation à la santé ;
- participations aux CHSCT des entreprises adhérentes sur invitation des membres du CHSCT et délégation du médecin du travail ;
- analyses des conditions de travail (visites de chantier, d'atelier, etc.) ;
- réalisations d'études de postes ;
- relevés métrologiques aux postes de travail : sonométries de dépistage, mesures des vibrations corps entier ;
- visites des nouveaux adhérents ;
- élaboration / mise à jour de la fiche entreprise ;
- aide à la mise en place du DU (document unique d'évaluation des risques) ;
- conseils en entreprise.

Il est membre de l'équipe pluridisciplinaire, animée et coordonnée par le médecin du travail

